

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 septembre 1949

La séance est ouverte à trois heures.

LE CHANGE ÉTRANGER

EXPORTATIONS DES PROVINCES MARITIMES—
PAIEMENT EN LIVRES STERLING

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. H. Hatfield (Victoria-Carleton): Je désire poser une question au ministre des Finances (M. Abbott). Les exportateurs de pommes de terre, de poisson, de bois d'œuvre et d'autres denrées des provinces Maritimes pourront-ils accepter des livres sterling en paiement d'exportations aux Antilles anglaises et aux pays de l'Amérique du Sud, ce qui leur permettrait de conserver des marchés édiflés au cours des années?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): J'ai reçu avis de cette question il y a quelques instants et j'y répondrai demain.

PENSIONS D'INVALIDITÉ AUX ANCIENS COMBATTANTS—EFFET DE LA DÉVALORISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Était donné la dévalorisation de la livre et la situation des pensionnaires impériaux chez nous, j'aimerais poser deux questions. Le gouvernement canadien continuera-t-il de rectifier, en fonction du change, les pensions d'invalidité versées aux anciens combattants impériaux, citoyens canadiens, qui étaient domiciliés au Canada au moment de leur enrôlement? A-t-on signalé au gouvernement britannique la situation des autres anciens combattants impériaux qui touchent une pension d'invalidité et, dans le cas de l'affirmative, le ministre sait-il si le gouvernement britannique songe à rectifier les pensions d'invalidité versées aux anciens combattants impériaux du Canada, afin de compenser la perte occasionnée par la dévalorisation de la livre?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre des Affaires des anciens combattants): La réponse est oui à la première question. Quant à la seconde, j'ignore si le gouvernement britannique l'a étudiée.

LES COALITIONS

POURSUITES CONTRE DES LUNETTERIES ET
DES BOULANGERIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Je désire savoir si le ministère de la Justice a intenté des poursuites contre les sociétés mentionnées dans les rapports rédigés à la suite des enquêtes faites en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions au sujet du commerce du matériel d'optique et de celui du pain.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Dans les deux cas, la préparation de la cause est entre les mains des avocats qui procèdent, je crois, avec toute la célérité possible.

LOI DE LA COUR SUPRÊME

AMENDEMENTS DIVERS—ABOLITION DES APPELS
AU CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice) propose la 2e lecture du bill n° 2 modifiant la loi de la Cour suprême.

En s'acheminant vers son autonomie complète, le Canada, jusqu'aujourd'hui, a conservé deux symboles de vie coloniale. Le premier, c'est que nous devons présenter au Parlement du Royaume-Uni une requête le priant d'adopter une loi du Royaume-Uni qui, seule, peut modifier notre constitution canadienne. La seconde, c'est que les décisions finales en matière de droit statutaire et autres lois du Canada relèvent du comité judiciaire du Conseil privé, tribunal du Royaume-Uni.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aura pour effet de nous libérer de ce deuxième symbole de vie coloniale en abolissant les appels au Conseil privé. C'est pourquoi ce bill constitue un pas important vers l'autonomie complète de notre pays.

L'article 3 du projet de loi énonce le principe dont s'inspire le bill et son but principal, à savoir d'accorder à la Cour suprême du Canada, à titre exclusif, la juridiction finale en matière d'appel, civil et criminel, à l'intérieur du Canada et pour le Canada, en abolissant les appels au Conseil privé et en rendant le jugement de la Cour suprême, dans tous les cas, définitif et péremptoire.